

Procès-verbal Réunion du conseil municipal du vendredi 20 mars 2026

Convocation du 16/03/2026

Présents : Julien BERNARD, Jean-Noël BLANC, Yannick BOUTON, Vanessa CHAFFURIN, Sandrine CHAUVEL, Emilie FRERE, Gérard JANODET, Alice MIGUERIAN, Bénédicte MOREL, Pauline MOREL, Annie PAGANELLI, Dominique PERRIN, Olivier PERRIN, Alexis VEROT, David VULIN

Excusés :

Excusés ayant donné procuration :

Sous la présidence de Gérard JANODET, Maire

Lecture du compte-rendu de la séance précédente du jeudi 5 mars 2026 avant approbation.

Désignation du secrétaire de séance : Vanessa CHAFFURIN

Installation du Conseil Municipal suite au scrutin du dimanche 15 mars 2026

Gérard JANODET, maire sortant et candidat à sa succession, a déclaré la séance ouverte. Il a procédé à l'appel des conseillers municipaux et les a déclarés installés dans leurs fonctions.

Vanessa CHAFFURIN, la plus jeune de l'assemblée, a été désignée secrétaire de séance.

Election du maire (DEL20260320001)

Présidence de l'assemblée :

Annie PAGANELLI, la plus âgée des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Elle a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- Sandrine CHAUVEL
- Bénédicte MOREL

Déroulement du scrutin :

Après le vote à bulletin secret du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin : Gérard JANODET, par 14 voix pour, 1 bulletin blanc, est élu maire.

Proclamation de l'élection du maire - Gérard JANODET a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints (DEL20260320002)

Sous la présidence de Gérard JANODET, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il est rappelé que selon la loi du 22 décembre 2025, les modalités d'élection des adjoints ont été modifiées. Les adjoints ne sont plus élus individuellement mais par un scrutin de liste respectant la parité et l'alternance homme/femme.

M. le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit QUATRE adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de TROIS adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à TROIS le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le nombre maximum autorisé n'a pas été atteint ; l'assemblée peut à tout moment au cours du mandat, si besoin était, augmenter le nombre des adjoints dans la limite autorisée.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable pour la mise en place de 3 postes d'adjoints.

Election des adjoints (DEL20260320003)

La seule et unique liste d'adjoints, candidate est la suivante : Jean-Noël BLANC – Sandrine CHAUVEL – Dominique PERRIN.

Résultat du premier tour de scrutin : Jean-Noël BLANC – Sandrine CHAUVEL – Dominique PERRIN, par 15 voix POUR, sont élus adjoints.

Répartition des délégations :

- Jean-Noël BLANC : conseiller communautaire Grand Bourg Agglomération / urbanisme / aménagement / voirie
- Sandrine CHAUVEL : scolaire et périscolaire / mobilité / culture et loisirs
- Dominique PERRIN : bâtiments / matériels et équipements / cimetière / associations

Indemnités de fonction du maire et des adjoints (DEL20260320004)

Les indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la commune.

Conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est invitée à se prononcer sur les indemnités du maire et des adjoints.

Suite au scrutin du 15 mars 2026 et l'installation du nouveau conseil municipal ce jour, l'assemblée doit délibérer sur les indemnités de fonction à allouer au maire Gérard JANODET et aux trois adjoints Jean-Noël BLANC, Sandrine CHAUVEL et Dominique PERRIN.

La population légale de la commune en vigueur au 1^{er} janvier 2026 est de 745 habitants (source INSEE). Les indemnités de fonction maximales susceptibles d'être allouées sont les suivantes :

Strate 500-999 hbts	Indemnité brute mensuelle MAX	
Maire	44,3 %	1 820,96 €
Adjoint	11,77 %	483,81 €

Base de calcul : Indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Il est précisé que ces montants seront indexés automatiquement en fonction de l'évolution de l'indice référence de la Fonction Publique Territoriale.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable pour l'instauration des taux maximum de rémunération, présentés ci-dessus, pour le maire et les adjoints.

Nomination des conseillers délégués

M. le Maire informe l'assemblée de la nomination par arrêté du maire de deux conseillers délégués :

- Annie PAGANELLI aura en charge les domaines de l'action sociale et le fleurissement
- Emilie FRERE aura la compétence : communication, site Internet, Beaupont Infos

Nomination des conseillers communautaires : 2 sièges (1 titulaire – 1 suppléant)

M. le Maire rappelle que dans les communes de moins de 1 000 habitants, la fonction de conseiller communautaire découle de l'ordre du tableau du conseil municipal après l'élection du maire et des adjoints et non pas d'une élection.

Le maire est donc désigné d'office comme conseiller communautaire.

Toutefois, M. le Maire confirme qu'il ne souhaite pas être délégué communautaire titulaire. Il se désiste au profit de Jean-Noël BLANC, 1^{er} adjoint, qui sera titulaire et Sandrine CHAUVEL, 2^{ème} adjointe, sera suppléante.

Lecture de la charte de l' élu

M. le Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

Prochaine séance du conseil municipal : 26 mars 2026 à 20 heures.

L'ordre du jour étant clos le Maire lève la séance à 21 heures 50.

Gérard JANODET, maire



Vanessa CHAFFURIN, conseillère

